

Mertzig, le 07 janvier 2026

AVIS AU PUBLIC

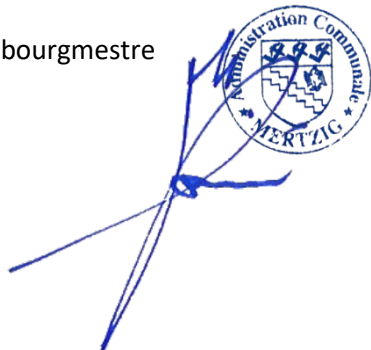
Par arrêté ministériel n°1/23/0244 du 07 août 2025, Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, a autorisé la société « SA Proximus Luxembourg », à modifier l'ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques à Mertzig, Luuchtebiérg.

Un recours contre la décision du ministre est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans le délai de quarante jours précités.

Cette publication est affichée conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins

Le bourgmestre



Le secrétaire

